

## INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS DE SELECTION EN FORMATION AIDE-SOIGNANTE

---

### **NOTICE CONCERNANT LES CONDITIONS DE SELECTION POUR LES ETUDES CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT**

#### CONDITIONS D'INSCRIPTION

#### **RENTREE Septembre 2022**

En application de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'Etat aide-soignant

Janvier 2022

# SOMMAIRE

<b>1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION.....</b>	<b>3</b>
<b>2 - MODALITES D'INSCRIPTION.....</b>	<b>3</b>
2.1 PRE-INSCRIPTION EN LIGNE.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.2 INSCRIPTION.....	3
<b>3 - CONSTITUTION DU DOSSIER .....</b>	<b>4</b>
3.1 PIECES A FOURNIR POUR TOUS LES CANDIDATS .....	4
<b>4 - NATURE DE LA SELECTION .....</b>	<b>5</b>
<b>5 - RESULTATS ET AFFECTATION .....</b>	<b>5</b>
<b>6 - ADMISSION DEFINITIVE.....</b>	<b>5</b>
 <b>ANNEXES</b>	
Annexe 1.....	7
Annexe 2 .....	8
Annexe 3 .....	9

## **1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Les formations conduisant au Diplôme d'Etat d'aide-soignant sont accessibles, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- 1- La formation initiale, dans les conditions fixées par arrêté
- 2- La formation professionnelle continue, dans les conditions fixées par arrêté
- 3- La validation partielle ou totale des acquis de l'expérience professionnelle.

**Avoir 17 ans** au moins à la date de l'entrée en formation.

« Sont dispensés de l'épreuve de sélection, les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service :

- Justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes ;
- ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes. »

Toutefois, si le nombre d'agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et d'agents de service est supérieur au nombre de places proposées, une priorité sera accordée aux candidats ayant le plus d'ancienneté dans ce poste. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé sera prioritaire.

Les personnes concernées doivent impérativement prendre contact avec l'Institut par mail et retourner le dossier qui leur sera remis au plus tard le 13 juin 2022.

## **2 - MODALITES D'INSCRIPTION**

Retirer un dossier d'inscription soit sur le site internet de l'Institut, soit à l'accueil de l'Institut.

### **INSCRIPTION**

⇒ Le dossier d'inscription doit être impérativement déposé dans la boîte aux lettres extérieure de l'IFSI ou transmis par voie postale ou remis au secrétariat aux horaires d'ouverture :

**IFAS du CH du Forez**  
**2 Bld Gambetta**  
**42600 MONTBRISON**

<b>OUVERTURE des PRE-INSCRIPTIONS</b>	<b>LUNDI 10 JANVIER 2022</b>
<b>CLOTURE des INSCRIPTIONS</b>	<b>LUNDI 13 JUIN 2022 à 16 heures</b> Envoi par courrier, le cachet de la poste fait foi Ou dépôt dans la boîte aux lettres extérieure ou remis au secrétariat

### **3 - CONSTITUTION DU DOSSIER**



TOUT DOSSIER DOIT ETRE COMPLET A LA DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS.

#### **3.1 PIECES A FOURNIR POUR TOUS LES CANDIDATS**

##### **Toutes les photocopies doivent être faites en format A4 :**

- ⇒ Une photocopie de la carte d'identité nationale recto verso, passeport délivré en France, ou titre de séjour valide à l'entrée en formation ;
- ⇒ Une lettre de motivation manuscrite ;
- ⇒ Un curriculum vitae ;
- ⇒ Un document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit votre projet professionnel en lien avec les attendus de la formation (voir ci-dessous). Le document ne doit pas excéder 2 pages ;
- ⇒ La copie des originaux des diplômes ou titres traduits en français ;
- ⇒ Si le candidat est scolarisé : la copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
- ⇒ Pour les candidats ayant un diplôme Bac Pro ASSP ou SAPAT, la copie des appréciations de stages et bulletins scolaires de 1<sup>ère</sup> et terminale
- ⇒ Si le candidat a travaillé : les attestations de travail, accompagnés éventuellement des appréciations et/ou recommandations du ou des employeurs si concernés ;
- ⇒ Pour les ressortissants étrangers, et lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment du parcours scolaire, des diplômes et titres ou du parcours professionnel, le candidat joint à son dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, il produit tout autre document permettant d'apprécier ses capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral ;
- ⇒ Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (association, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant ;
- ⇒ 3 timbres au tarif « lettre prioritaire » 20 g
- ⇒ 1 photo récente (format carte nationale d'identité)
- ⇒ Le dossier d'inscription complété et signé,
- ⇒ Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue, l'engagement financier dûment complété et éventuellement validé par les organismes concernés (Annexe 3),
- ⇒ Demande de temps aménagé en vue de l'épreuve de sélection pour les candidats en situation de handicap

##### **Les attendus et critères nationaux sont les suivants : (cf arrêté du 7 avril 2020)**

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitudes à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

## **4 - NATURE DE LA SELECTION**

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation. Les pièces constituant ce dossier sont listées page 4. L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé, d'un aide-soignant en activité professionnelle ou ayant cessé celle-ci depuis moins d'un an et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical. L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.



**Les entretiens se dérouleront entre le 16 mai et le 24 juin 2022**

**Les candidats reçoivent une convocation par la poste ou par mail.  
La date de convocation à cette épreuve ne pourra en aucun cas être changée**

**N'hésitez pas à contacter l'IFAS si la convocation ne vous est pas parvenue.**

## **5 - RESULTATS ET AFFECTATION<sup>1</sup>**

A l'issue de la sélection, le jury établit les listes de classement.

La liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

Le nombre de places est précisé en annexe 2.

La liste des candidats admis est affichée à l'IFAS et consultable sur le site internet<sup>2</sup> à compter du :  
**JEUDI 30 JUIN 2022 à 14 h**

Les résultats de cette épreuve sont envoyés par courrier le jour-même.

« Le bénéfice de l'admission est valable uniquement pour la session de formation au titre de laquelle le candidat s'est inscrit. »

A compter de la date de confirmation d'admission par l'institut soit le 30 juin 2022, les candidats disposent d'un délai de sept jours ouvrés pour valider leur inscription en institut de formation, soit **le 11 juillet 2022**. Si le candidat classé sur liste principale n'a pas formulé par écrit sa demande d'admission, il est présumé avoir renoncé à son admission. Sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur liste complémentaire.

### **Equivalences de compétences et allègements de formation :**

Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Le diplôme d'assistant de régulation médicale
- Le diplôme d'Etat d'ambulancier
- Le Bac professionnel SAPAT
- Le Bac professionnel ASSP

<sup>1</sup> (Cf. de l'Art 4 de l'arrêté du 07/04/2020))

<sup>2</sup> Pour le site internet : sauf avis contraire de votre part.

- Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles
- Le titre professionnel d'agent de service médico-social
- Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (qui inclus le DAEVS et le DEAMP)

## **6 - ADMISSION DEFINITIVE**

L'admission définitive dans un IFAS est subordonnée à<sup>3</sup> :

**1)** La production au plus tard le jour de la rentrée, **d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé** attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine <sup>4</sup>

**2)** La production avant la date d'entrée au premier stage, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit, les obligations d'immunisation et de vaccination prévu par la réglementation en vigueur pour les professionnels de santé :

⇒ Antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique

⇒ COVID 19

⇒ Hépatite B avec les résultats de sérologie objectivant l'état de l'immunité envers cette maladie.



**Attention il faut plusieurs mois pour être immunisé contre l'hépatite B**



**Ces vaccinations sont obligatoires :**

**Aucune dérogation ne pourra être accordée.**

**La mise en stage et la durée de la formation sont conditionnées par ces vaccinations  
Vous devez faire vérifier par votre médecin votre couverture vaccinale  
dès votre inscription au concours.**

Recommandations en vue des stages :

⇒ Un rappel anticoquelucheux lors du rappel DTP,

⇒ Un vaccin contre la varicelle, si la maladie n'a pas été contractée dans la petite enfance. En cas de doute, faire pratiquer une sérologie,

⇒ La vaccination contre la rougeole,

⇒ Le vaccin contre la grippe saisonnière.

<sup>3</sup> (Cf. article 2 de l'arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation)

<sup>4</sup> La liste des médecins agréés est disponible sur le site : [www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr](http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr)


Rubrique « Usagers : vos droits et démarches/Liste des médecins agréés  
Attention cette consultation peut ne pas être remboursée.

**CALENDRIER DE LA SELECTION 2022  
IFAS du CH du FOREZ MONTBRISON  
FORMATION AIDE-SOIGNANTE 2022-2023**

Ouverture des pré-inscriptions :	<b>LUNDI 10 JANVIER 2022</b>
Clôture des inscriptions :	<b>LUNDI 13 JUIN 2022 à 16 h</b> Cachet de la poste faisant foi
Entretiens	<b>DU 16 MAI AU 24 JUIN 2022</b>
Publication et affichage des résultats d'admission :	<b>JEUDI 30 JUIN 2022 à 14 h</b> <i>Tous les candidats reçoivent un courrier</i>
Rentrée 2022	<b>MARDI 30 AOUT 2022</b>

**Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone**

## PRESENTATION de l'IFAS du CH du FOREZ MONTBRISON

IFAS PUBLICS DE LA LOIRE	HORAIRE dépôt des dossiers *	PLACES DISPONIBLES <sup>5</sup>	JOURNEE PORTES OUVERTES
 <p>IFSI - IFAS Institut de Formation en Soins Infirmiers et Aide-Soignants</p> <p>DU FOREZ</p> <p>La Région Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p><b>IFSI/IFAS CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ (site de MONTBRISON)</b> 2, Boulevard Gambetta 42600 MONTBRISON</p> <p>☎ 04 77 96 71 30 Courriel : <a href="mailto:secretariat@ifsi-forez.fr">secretariat@ifsi-forez.fr</a> Site: <a href="http://www.ifsi-forez.fr">www.ifsi-forez.fr</a> <b>Date de rentrée : 30 août 2022</b></p>	<p><b>L-Ma-Me-J</b> <b>De 9 h 00 à 12h et</b> <b>De 13 h 30 à 16 h</b></p> <p><b>Vendredi</b> <b>De 8h30 à 11h30</b></p>	<p><b>57 places dont 20 % minimum réservés aux ASHQ de la Fonction Publique Hospitalière et aux agents de service</b></p>	<p><b>Samedi 29 janvier 2022 de 9 h à 13 h</b></p>

<sup>5</sup> Les reports accordés les années antérieures sont inclus dans le nombre de places disponibles annoncé.



**ANNEXE 3****A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS RELEVANT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE****ENGAGEMENT FINANCIER  
FORMATION AIDE SOIGNANTE 2022/2023**

COCHER obligatoirement la (ou les) rubrique(s) 1 et/ou 2 selon votre cas

Je soussigné(e) : .....

Né(e) le : .....

Domicilié(e) : .....

- 1 - Certifie avoir entrepris les démarches relatives aux conditions possibles de financement de la formation
- 2 - A défaut de prise en charge, je m'engage à financer personnellement ma formation   
Somme à régler pour les frais de formation : 7620 € et 75 € de frais de dossier (tarifs 2021-2022)

PRISE EN CHARGE :	TOTALE	PARTIELLE
PERSONNELLE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EMPLOYEUR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONGE INDIVIDUEL DE FORMATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Tableau à compléter et à faire valider dans le cas d'une prise en charge éventuelle par un organisme. Ceci permettant de justifier que le candidat a effectivement fait les démarches nécessaires.**

ORGANISMES CONTACTES	DATE	Le candidat nous a contactés en vue d'une prise en charge en cas de réussite VISA DE L'ORGANISME

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

**SELECTION 2022  
IFAS CH DU FOREZ MONTBRISON  
Rentrée de Septembre 2022**

Photo  
Obligatoire

**DOSSIER D'INSCRIPTION**

*Veillez compléter toutes les rubriques du dossier sous peine de rejet*



**LES DONNEES CI-DESSOUS DOIVENT ETRE STRICTEMENT CONFORMES A VOTRE PIECE d'IDENTITE**

**CIVILITE**

Mme

M.

**NOM de NAISSANCE**

En majuscules

**NOM D'USAGE**

En majuscules

Nom utilisé dans la vie courante lorsqu'il diffère du nom de naissance : nom de son époux ou nom de son épouse, double nom (nom de ses parents ou nom des deux époux accolés...)

**PRENOMS**

*Les informations mentionnées dans ce document font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont indispensables à la prise en compte de votre candidature. Elles pourront être transmises à toutes personnes ou organismes participant au déroulement des épreuves de sélection. Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, chaque candidat bénéficie du droit d'accès et de rectification au dossier informatique le concernant. Ces droits peuvent être exercés à tout moment auprès de l'IFSI d'inscription. Par ailleurs, vos nom et prénom pourront être diffusés sur l'Internet. Vous pouvez vous y opposer à tout moment. Le responsable du traitement informatique de vos données est le Directeur général du Centre Hospitalier et par délégation le directeur de 'IFAS. Le délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au travers du lien : <http://www.ghtloire.fr.rqpd> ou à l'adresse mail : [rfd.dpd@chu-st-etienne.fr](mailto:rfd.dpd@chu-st-etienne.fr).*

**DATE de NAISSANCE**

**LIEU**

**NATIONALITE**

**TELEPHONE**

Obligatoire

**PORTABLE**

**ADRESSE**

N° et rue

Suite adresse

**CODE POSTAL**

**VILLE**

**ADRESSE MAIL**

Obligatoire (écrire lisiblement)

**DIPLOME OBTENU permettant un allègement de formation (cf page 5) et année d'obtention (si concerné) :**

10/11

---

### **CONTROLE DES PIECES FOURNIES (à viser par l'IFAS)**

- Photocopie de la carte d'identité recto-verso, passeport, ou titre de séjour en cours de validité
- Lettre de motivation manuscrite
- Curriculum vitae
- Document manuscrit (maximum 2 pages) relatant à votre choix, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit votre projet professionnel en lien avec les attendus de la formation
- Copie des originaux des diplômes ou titres traduits en français
- Copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires si le candidat est scolarisé
- Pour les candidats titulaires d'un BAC Pro ASSP ou SAPAT, la copie des appréciations de stages et bulletins scolaires de 1<sup>ère</sup> et terminale
- Attestation(s) de travail, accompagnée(s) éventuellement des appréciations et/recommandations du ou des employeurs si vous travaillez
- Attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe, si concerné
- Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (association, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant
- 3 timbres au tarif « lettre prioritaire » 20 g
- 1 engagement financier annexe 3 pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue
- 1 photo récente à coller en première page de ce dossier (format carte nationale d'identité)
- Demande de temps aménagé en vue de l'épreuve de sélection pour les candidats en situation de handicap